

Loi sur les droits des patients

du 20 décembre 2006

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête :

SECTION 1 : Modification de la loi sanitaire

La loi sanitaire du 14 décembre 1990¹⁾ est modifiée comme il suit :

Article 24, titre marginal

...²⁾

Article 24, alinéa 3

Abrogé

Article 24a

...²⁾

Articles 26 à 26d

...²⁾

Articles 28a à 28d

...²⁾

Article 30, alinéa premier

...²⁾

Article 30a

...²⁾

Article 31, titre marginal

...²⁾

Article 64, alinéa 12

...²⁾

SECTION 2 : Modification de la loi sur les hôpitaux

La loi du 22 juin 1994 sur le hôpitaux³⁾ est modifiée comme il suit :

Article 47, alinéa 2

...²⁾

Article 89

...²⁾

SECTION 3 : Modification de la loi sur les mesures d'assistance et la privation de liberté

La loi du 24 octobre 1985 sur les mesures d'assistance et la privation de liberté⁴⁾ est modifiée comme il suit :

Article 69, titre marginal et alinéa 2

...²⁾

Article 71a

...²⁾

Article 73

...²⁾

SECTION 4 : Modification du décret sur l'admission et la sortie des patients en établissements psychiatriques

Le décret du 24 octobre 1985 sur l'admission et la sortie des patients en établissements psychiatriques⁵⁾ est modifié comme il suit :

Article 6, alinéa 2, lettre d

...⁶⁾

SECTION 5 : Dispositions finales

¹ La présente loi est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur⁷⁾ de la présente loi.

Delémont, le 20 décembre 2006

AU NOM DU PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le président : Charles Juillard
Le vice-chancelier : Jean-Claude Montavon

- 1) RSJU 810.01
- 2) Texte inséré dans ladite loi
- 3) RSJU 810.11
- 4) RSJU 213.32
- 5) RSJU 213.322
- 6) Texte inséré dans ledit décret
- 7) 1^{er} avril 2007